

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-517/SG/FP ouvrant un concours direct d'accès au corps des agents d'exploitation du cadre territorial des Postes et Télécommunications.

n° 69-517/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
28 mars 1969

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1969

Date du numéro
10 avril 1969

TEXTE INTÉGRAL

Un concours direct pour le recrutement d'un agent stagiaire du cadre territorial des Postes et Télécommunications (branche exploitation) sera ouvert à Djibouti les 28, 29, 30 et 31 octobre 1969 à 15 h. 30, à l'école boulevard de la République. Les déclarations de candidature devront parvenir au Ministère de la Fonction publique, sous couvert du Directeur de l'Office des Postes et Télécommunications au plus tard le 27 septembre 1969 à midi. Les candidatures-seront obligatoirement accompagnées des pièces réglementaires suivantes: — copie de la carte d'identité française ou de l'extrait de Pacte de naissance accompagné d'un certificat de nationalité française; — extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3); — copie du ou des diplômes dont le candidat est titulaire.